Courrier des lecteurs

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **13 (1983)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Courrier des lecteurs

Réfugiés et tiers monde
A la suite de la publication de la lettre de Mme A., Genève («Aînés» No 4/83, page 40), plusieurs messages nous sont parvenus, exprimant des opinions musclées, elles aussi, mais parfois différentes, plus nuancées. Voici quelques extraits de ces lettres.

De Mme P. de M., Genève.
Scandale...
Nous en avons ras le bol en effet! Lorsque l'on pense que des réfugiés à Genève ne connaissent pas la médiocrité...: prothèse dentaire, lunettes, il leur faut la plus coûteuse prescription! Evidemment, ce n'est pas leur argent! Qu'auraient-ils eu au Chili? A nous, nés à Genève, Genevois de toujours, on refuse la concession TV, arguant du fait que la rente AVS est suffisante! Il faudra que ces scandales, pourtant déjà dénoncés, cessent enfin et que l'aide sollicitée soit adaptée et parfaitement contrôlés...

Pas d'accord!
Mme J. P., Yverdon.
Il est vrai qu'il est difficile d'atteindre dans le tiers monde ceux qui ont un droit urgent à notre aide. Faut-il pour autant, tout abandonner? Si moi j'étais ce miséreux du tiers monde, quelle opinion aurai-je de l'Européen et de l'Américain, soit le 20% du monde qui utilise le 80% des biens? Comment se fait-il que je sois née en Europe où je ne manque de rien, et que j'aie tant de peine à partager ce merveilleux bien-être? Et ce bien-être, nous rend-il heureux? Même pas! Il y a tant de bonheur à donner, cela réchauffe le cœur!

Ras le bol!
De Mme J. E.-L. Genève.
Votre correspondante (Mme Armanet) a raison, et prend la peine d'écrire ce que nous pensons tous. Les autorités ne tiennent pas compte de nos opinions et de notre ras le bol général. J'ai moi-même été plusieurs foit importunée par des réfugiés qui ont droit à tout, surtout aux appartements qu'on ne donne pas aux Suisses. On sait que ce n'est pas beau d'être xénophobe et raciste, mais le Conseil fédéral nous y pousse doucement...

Les plus malins
De M. et Mme P.V., Sévery.
Nous pensons qu'il est nécessaire d'aider le tiers monde, mais pas n'importe comment. De nombreux fonds sont détournés, et on voit que les pays très pauvres s'arment jusqu'aux dents. Nous savons aussi que leurs fournisseurs en armes se font payer largement. Louise Weiss écrivait déjà : «Les pauvres des pays riches entretiennent les riches des pays pauvres». L'aide, oui, mais distribué sous contrôle! On donne asile aux plus malins et non aux plus malheureux...

— Il n'y a rien de plus cher, vous êtes sûr?... Alors du caviar! (Dessin de Raynaud-Cosmopress)

J'ai lu quelque part les doléances d'une Fribourgeoise de 67 ans, accidentée, qui a dû rentrer avant terme de l'hôpital, n'étant pas assurée contre les accidents et ne pouvant pas assumer la dépense de plus de Fr. 200.— par jour avec sa rente AVS. Elle disait :«Si j'étais Vietnamienne ou n'importe quoi d'autre, on m'aurait gardée jusqu'au bout. Le tiers monde a ses défenseurs acharnés, mais les plus âgés d'entre nous en ont-ils, des défenseurs? Un malaise est créé par ces injustices...»

Que faire en cas de perte des moyens d'existence à l'étranger?
De M. A. Matter, président du Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Berne.
En raison des désordres et troubles politiques survenant presque quotidiennement, des ressortissants suisses sont souvent menacés de perdre leurs moyens d'existence. Bon nombre de nos compatriotes à l'étranger (comme en Suisse) ne savent pas encore qu'ils peuvent adhérer au Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, afin de se constituer une auto-assistance commune. Le Fonds de solidarité a pour objet de grouper les Suisses de l'étranger dans le but de constituer des réserves personnelles et d'assurer une aide mutuelle en cas de perte des moyens d'existence à l'étranger, pour faits de guerre, de troubles internes ou de mesures politiques cœrcitives en général, dont les sociétaires seraient victimes. Est considéré comme une perte des moyens d'existence tout préjudice majeur et non temporaire concernant la situation économique personnelle du sociétaire.
Le Fonds a été créé à Baden, il y a 25 ans, à l'occasion de la Journée des Suisses de l'étranger. Sa création s'est appuyée sur une idée réalisée lors de la Seconde guerre mondiale par les Suisses résidant alors en Italie: la Società Mutua di Assicurazione Danni di Guerra. Le Fonds est une organisation similaire d'auto-assistance pour les Suisses de l'étranger, mais au niveau mondial et avec la garantie de la Confédération.
L'indemnité versée à l'ayant droit ne dépend pas du montant de la perte,

mais exclusivement de la somme souscrite par le sociétaire et des cotisations qu'il a payées. On peut choisir une couverture d'un montant total allant de Fr. 2 500.— à Fr. 50 000.— au maximum. Le Fonds offre trois classes de risques à capitaux-épargnes de différents niveaux. Ces trois classes sont proposées au sociétaire, selon qu'il accorde la priorité à l'épargne ou à la couverture des risques politiques. Il décide lui-même s'il préfère obtenir une indemnité plus importante en cas de perte de ses moyens d'existence et un capital-épargne relativement modeste ou s'il veut plutôt opter pour un capital-épargne plus élevé, assorti d'une indemnité forfaitaire moins importante.

Le Fonds est ouvert à tous les citoyens suisses, hommes ou femmes, y compris aux mineurs, dans la mesure où ils sont immatriculés auprès d'une représentation suisse à l'étranger. Cela vaut aussi pour les Suissesses mariées avec un étranger, qui ont conservé leur nationalité suisse, et pour les doubles nationaux. Il est aussi possible de faire adhérer au Fonds seulement l'épouse ou les enfants.

Il faut aussi mentionner que des citoyens suisses, domiciliés en Suisse ou à l'étranger, peuvent assumer des parrainages pour des Suisses ou doubles nationaux établis à l'étranger. Dans ce cas, c'est le parrain ou la marraine qui verse la prime annuelle. Lors de perte de ses moyens d'existence, la personne assurée par ses soins recevra l'indemnité forfaitaire souscrite. Il est aussi possible d'assumer des parrainages pour des mineurs.

Même lorsque le cas de la perte des moyens d'existence ne se produit pas, le sociétaire a, en tout temps, droit au remboursement de son capital-épargne s'il se retire du Fonds. Ses cotisations majorées des intérêts simples et composés lui seront versées. En cas de décès de l'un des sociétaires, ses héritiers ont droit à la somme à laquelle il aurait pu prétendre lui-même au moment où il est décédé.

Depuis sa création, le Fonds a versé, jusqu'à la fin de l'année passée, des indemnités forfaitaires pour un montant total de 6,7 millions de francs à plus de 500 sociétaires. En 1982, 265 000 francs ont été payés à 10 sociétaires d'Irak, d'Iran, du Kénya, de la Mauritanie, de la Pologne, du Zaïre et du Zimbabwe. **Le Secrétariat du Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger, Gutenbergstrasse 6, 3011 Berne, conseille gratuitement les intéressés et tient une documentation détaillée à leur disposition.**

A.M.

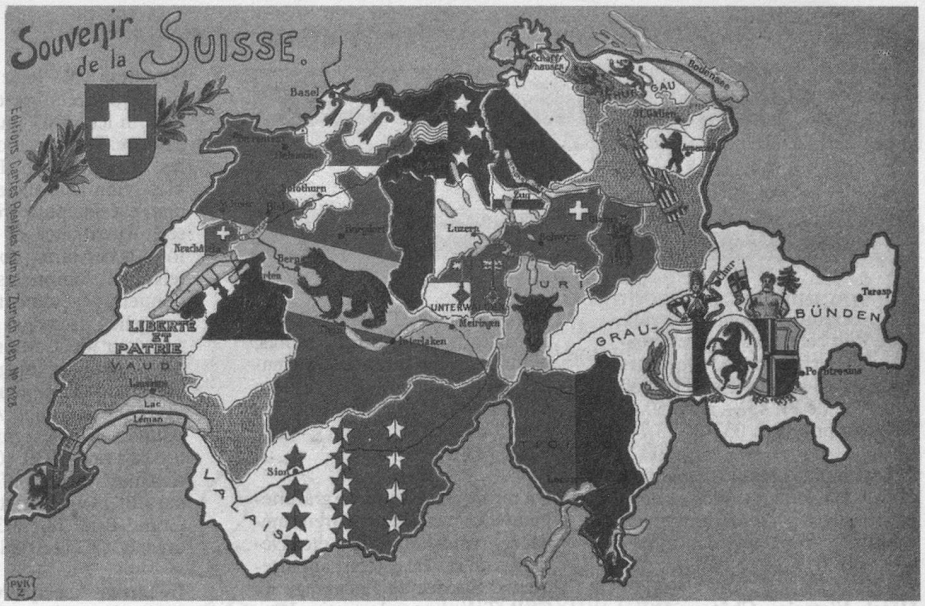

Cette carte allégorique n'est pas rare, mais elle a ceci de particulier qu'elle représente les armoiries concernées aux emplacements de chaque canton. Bâle-Ville et Bâle-Campagne sont bien séparés, alors que Appenzell ne fait qu'un seul canton. Il y a lieu de remarquer que les frontières ont été correctement dessinées sur le Léman et le Bodan.

Les trésors de Jean-Pierre Cuendet

Le monde des collectionneurs d'anciennes cartes postales est tout retourné, en ce moment, car plusieurs vols se sont produits, pour des montants assez importants. C'est assez significatif de l'importance que prennent les cartes et de la valeur attribuée à celles de pointe. En règle générale, ceux qui effectuent ce genre de vol ne savent pas trop qu'en faire, car, s'agissant de pièces rares, elles sont rapidement repérées dans des collections ou chez des marchands. Comme les tirages des cartes de valeur furent très limités (certaines à 10 ou 20 exemplaires), les collectionneurs savent généralement où se trouvent celles qui sont connues. Pour le voleur, il est donc quasi impossible de tirer de l'argent de son indélicatesse.

Profitant du fait que mon bureau est souvent ouvert en dehors des heures habituelles, alors que je suis à l'extérieur mais que je vais y revenir, des gens malhonnêtes s'en sont également pris à moi, volant plus de 100 cartes dont j'étais fier et que j'avais choisies; une série de lithographies ayant circulé entre 1882 et 1893, qui faisaient autorité en la matière. Sur le moment, j'ai été découragé, mais ça ne fera pas revenir mes cartes, et j'ai recommencé cette collection à zéro. Hauts les cœurs! Je souhaite que mon voleur fasse bon usage de ces documents.

Au lieu des timbres «Pro-Patria», chaque année étaient éditées des séries de cartes allégoriques à l'occasion de la Fête nationale. Le dos de la carte en portait la mention, ainsi qu'un cliché du serment des 3 Suisses. Dans sa candeur patriotique bien propre à éveiller le sens civique, je trouve cette carte très belle, ceci d'autant plus que les couleurs en sont douces.